

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation
24 mars 2016

Date d'affichage
24 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Jean-Pierre HAQUELLE par Denis FENAT, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

Madame Dominique STEVENOT a été nommée secrétaire

Objet : **COMPTES DE GESTION ET FINANCIER DU TRÉSORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2015**

N° de délibération : **2016_03_31_05**

Rapporteur : **Alain BIAUX**

En parallèle des comptes administratifs présentés, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, les comptes de gestion pour le budget principal et les comptes financiers pour les budgets annexes présentés par le Trésorier principal, receveur de la Ville de Fagnières. Ces comptes retracent pour l'exercice 2015, les opérations de recettes et de dépenses suivantes :

M49	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	124 669.47 €	59 872.76 €	31 359.63 €	54 990.92 €	- 64 796.71 €	23 631.29 €	- 41 165.42 €
Report N-1		116 911.80 €		187 516.56 €	116 911.80 €	187 516.56 €	304 428.36 €
	124 669.47 €	176 784.56 €	31 359.63 €	242 507.48 €	52 115.09 €	211 147.85 €	263 262.94 €
Reste à réaliser	3 270.00 €	545.00 €			- 2 725.00 €	- €	- 2 725.00 €
Total	127 939.47 €	177 329.56 €	31 359.63 €	242 507.48 €	49 390.09 €	211 147.85 €	260 537.94 €

SALLES	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	17 923.09 €	5 840.56 €	102 471.58 €	81 326.09 €	- 12 082.53 €	- 21 145.49 €	- 33 228.02 €
Report N-1		8 495.16 €		75 971.05 €	8 495.16 €	75 971.05 €	84 466.21 €
	17 923.09 €	14 335.72 €	102 471.58 €	157 297.14 €	- 3 587.37 €	54 825.56 €	51 238.19 €
RAR	880.00 €				- 880.00 €	- €	- 880.00 €
Total	18 803.09 €	14 335.72 €	102 471.58 €	157 297.14 €	- 4 467.37 €	54 825.56 €	50 358.19 €

GENERAL	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	1 261 297.80 €	1 954 543.33 €	3 868 112.30 €	4 653 153.49 €	693 245.53 €	785 041.19 €	1 478 286.72 €
Report N-1	174 947.10 €			927 579.73 €	- 174 947.10 €	927 579.73 €	752 632.63 €
	1 436 244.90 €	1 954 543.33 €	3 868 112.30 €	5 580 733.22 €	518 298.43 €	1 712 620.92 €	2 230 919.35 €
Reste à réaliser	959 967.59 €	58 315.00 €			- 901 652.59 €	- €	- 901 652.59 €
Total	2 396 212.49 €	2 012 858.33 €	3 868 112.30 €	5 580 733.22 €	- 383 354.16 €	1 712 620.92 €	1 329 266.76 €

ces comptes dont les résultats concordent avec ceux des comptes administratifs n'appellent aucune observation.

Monsieur le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion apparaît régulier, il vous est proposé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2016,

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE les comptes de gestion 2015 du budget principal, des budgets annexes des salles et de distribution de l'eau potable qui n'appellent aucune observation ni réserve.

Résultat du vote :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 1
- Abstention : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire


Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/04/2016 à 10:20:38
Référence : 70abdf0a04c9a7a50e151fb123a00f14e8c66b0